Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 502

Artikel: Grossesse et maternité : un libre choix pour toutes les femmes
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016509

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GROSSESSE ET MATERNITÉ

Un libre choix pour toutes les femmes

Deux initiatives lancées successivement qui concernent de très près la sphère privée et la vie quotidienne de la femme, en un mot son droit d'exister en dehors des idées toutes faites! Un parallélisme frappe dans ces deux démarches qui s'articulent toutes deux autour du problème clef et symbolique du libre choix. Libre choix du moment de la naissance d'un enfant, pour l'initiative sur l'interruption non punissable de la grossesse, libre choix du conjoint qui se consacre aux soins du tout petit enfant dans les neuf premiers mois de la vie, pour l'initiative maternité. Plus exactement, un "congé parental" d'au moins neuf mois avec une compensation partielle ou intégrale de la perte de revenu, calculée sur la base du revenu familial.

Dans l'un et l'autre cas, l'exercice de ces libertés n'est pas concevable sans modifications matérielles des institutions qui gravitent autour de la femme enceinte ou de la maternité. Il faut assurer financièrement les modalités de ces choix et prévoir, dans le cas de l'avortement, la levée des entraves financières à sa réalisation (frais d'hospitalisation), dans le cas de la maternité, la protection de la femme enceinte contre les licenciements et la mise sur pied d'une assurance obligatoire (voir DP No 456).

L'affrontement passionné des opinions autour du problème du libre choix de la femme enceinte de poursuivre ou non sa grossesse s'étant un peu calmé, tentons d'analyser, avec une distance positive, cette nouvelle revendication du congé parental!

En réalité, il existe un mythe du libre choix qui va s'exaspérant lorsque les tensions sociales montent dans les grands débats publics à propos des revendications féminines. Le libre choix de l'avortement est aussi l'échec d'une véritable contraception; le libre choix familial ou professionnel de la femme est aussi la quête d'un compromis au sein du couple entre des tensions toujours renaissantes. Vouloir ainsi "geler" le moment abstrait du libre choix et ignorer le paysage social en amont et en aval de ce libre choix risque de conduire à de profondes désillusions.

C'est pourquoi, autant le mouvement de libération des femmes a raison de jalonner ainsi sa route de temps forts, cristallisés autour de notions comme "libre choix de...", autant l'analyse de la réalité sociale doit-elle mettre l'accent aussi sur des ensembles contraignants hors d'atteinte des décisions individuelles.

L'anlayse sociale montre que les revendications de liberté dans les espaces qui nous intéressent ici sont tout simplement "piégées" lorsqu'elles ne s'accompagnent pas d'une transformation en profondeur des comportements et rôles sociaux masculins et féminins, notamment dans le cadre du couple. L'enjeu se situe là exactement où s'organisent les destins collectifs, il dépend du sens dont est investi la famille, le couple et la naissance dans nos sociétés.

Pour éclairer notre propos, les récents travaux de l'équipe du sociologue genevois Jean Kellerhals se révèlent fort utiles et intéressants. Cet auteur et ses collaborateurs s'efforcent de montrer quelle place revient dans le couple et la famille, aux projets plus ou moins libres de chacun des partenaires en présence, et de quel poids pèsent les institutions et les structures sociales.

"Il n'est probablement pas exagéré de dire qu'aujourd'hui, pour la majorité des personnes, le lien du couple est devenu une sorte de pivot de l'existence". Jean Kellerhals ajoute que "cette importance du couple en matière de contacts interpersonnels s'accompagne d'une centralité décisive de celui-ci comme lieu de sens. Par rapport à une activité professionnelle qui, pour beaucoup, n'est que tension, cadences et sueurs, où la personne ne peut que très mal se réaliser, où elle est toute dépendance et réification, la vie familiale (officialisée ou non) émerge et s'impose comme le lieu déterminant du sens". (Extrait de "Couple et famille: ambiguités et tensions contemporaines" page 22).

Mais cet investissement affectif exclusif du couple n'est pas un libre choix des partenaires. Il découle directement d'une pression de la société et de l'environnement qui doit à tout prix rendre crédible l'idée que la famille constitue le paradis de la relation affective. La répartition des fonctions entre sphère privée (amour, affectivité) et sphère publique ou économique (travail, consommation) ne peut être remise en cause sans que tout l'édifice social ne s'écroule, comme le remarque Jean Kellerhals.

Pour une société qui exige sans relâche que des hommes et des femmes s'abrutissent au travail de 44 à 56 heures par semaine, il faut

---

Rappel: les dispositions prévues dans l'initiative "pour une protection efficace de la maternité" concernant le congé parental.
(...) Pour les parents exerçant une activité lucrative, un congé parental de neuf mois au minimum, dont six semaines après l'accouchement.
La possibilité est ouverte au père de le prendre dès la naissance.
Pendant le congé parental les prestations d'assurance doivent garantir intégralement le revenu familial.
Pour les revenus supérieurs, les prestations d'assurane se calculent selon un taux dégressif proportionnel aux revenus.
Le droit au congé parental peut être exercé par la mère ou le père, ou partiellement par les deux, sans que cela exerce une influence sur la garantie du revenu familial.

nécessairement qu'une compensation soit trouvée. Cette compensation c'est l'institution familiale (officialisée ou non) qui l'assume, pour la grande partie des individus concernés.
Dans cette optique, le système en vigueur impose que soit maintenue une nette rupture entre sphère privée et sphère publique, entre ce qui se passe à l'extérieur de la famille (compétition, argent, marché) et ce qui se passe à l'intérieur (naissance, affectivité, sexualité, maternité). Ces deux réseaux ont leur justification, ils doivent rester essentiellement antagonistes.
En isolant ainsi la famille dans son enveloppe, on permet que s'expriment et se cristallisent dans un groupe stable, des valeurs de solidarité, de dévouement et de gratuité...
Dès lors, le congé parental (au même titre d'ailleurs que le mi-temps parental dont il faudrait parler plus souvent) est un coin enfoncé dans l'édifice hyper-contraignant de l'organisation du travail. Aucune arme n'est à négliger pour lutter contre le monolytisme de la société industrielle!
Plutôt que dans la notion de "libre choix" qui met l'accent sur la fragilité des projets individuels face au corps social, il est préférable de découvrir et de démonter les conflits et tensions qui s'insinuent dans les problèmes de la vie quotidienne. Au premier rang de ces tensions, il faut bien sûr faire apparaître l'interrogation sur le travail. Dans des milieux identiques, le travail peut être simultanément présenté comme une aliénation fatale ("travailler deux heures par jour, c'est déjà trop") ou au contraire comme une libération décisive (droit au travail, émancipation par le travail). Dans cette perspective, le "congé parental" apparaît comme chargé de significations antagonistes selon la couche sociale à laquelle on appartient. Finalement, la notion même de libre choix n'aurait pas le même sens aux différents échelons de la hiérarchie sociale.

VAUD

Les curieuses limites de l'austérité

Président de la commission des finances du Grand Conseil vaudois, le radical Vuichoud, député de Moudon, ne rate jamais de défendre à la tribune une politique d'économies, pour ne pas dire d'austérité. A son actif, si l'on peut dire, une réputation bien assise de défenseur des deniers de l'Etat: récemment, par exemple, l'augmentation du traitement des fonctionnaires vaudois lui arrachèrent des paroles d'une belle retenue.
On imagine dans ces conditions l'intérêt de ses pairs, lorsqu'ils virent ce député, au mois de février dernier, interpeller l'exécutif cantonal sur l'attribution d'un mandat d'exécution d'un viaduc contournant la capitale du Nord vaudois, Yverdon, pour les besoins de l'autoroute.
Déception totale de la dernière session parlementaire!
Le radical Vuichoud mettait en cause les modalités du choix des jurés adhoc pour le travail en question: les explications du Conseil d'Etat font apparaître un jury parfaitement capable et dont le verdict a été rendu à la suite d'une procédure inattaquable.
Le prix du projet retenu en dernière analyse? Pas plus contestable que le reste! La construction coûtera, pour de nombreuses et bonnes raisons, fr. 34 627 883, alors qu'elle serait revenue à fr. 36 245 000 et 39 721 009 (ah, la précision helvétique!), confiée respectivement à la première et à la deuxième des entreprises éliminées après concours.
Restait la "nationalité" de l'entreprise victorieuse, l'origine vaudoise étant évidemment un critère de choix important. Là également le radical Vuichoud contestait le bien-fondé de la décision prise.
Or qu'apprend-on alors?
Que le député fait un mauvais procès à la gagnante lorsqu'il lui reproche de s'être associée à la firme Element SA, qui n'a en effet pas son siège dans le canton: Elément s'imposait, a-t-on appris, eu égard à son avance technologique, mais aussi tout simplement par ce fait que ses principaux homologues étaient mobilisés sur d'autres projets!
Que si le gagnant s'appelle bien Marti et cie SA, le deuxième n'était autre que le trust tout puissant et bien connu Losinger SA... Pas de raison donc d'incliner pour Losinger, à moins évidemment que la présence à son conseil d'administration d'un autre radical, yverdonnois celui-là, M. Robert Liron, rende cette société anonyme-là plus vaudoise que sa concurrente...
Bref, on se perd toujours en conjectures sur les raisons qui auraient poussé le champion de l'austérité à changer de ligne.

COUPS DE FORCE

Face à face nucléaire

D'un côté les responsables de la construction et de la multiplication des centrales nucléaires, les tenants de la politique actuelle de l'énergie. De l'autre, certains anti-nucléaires qui s'expriment à coups d'explosifs.
A la sortie des urnes, un face à face entre deux groupes aussi dangereux l'un que l'autre. Les premiers dont le manque d'imagination et l'appétit de puissance centralisée mettent en danger la démocratie elle-même. Les seconds qui, faute de patience militante et par goût du spectacle, donnent des armes aux partisans de l'ordre musclé (et para-nucléaire), contribuant à gripper le bon fonctionnement de l'ordre démocratique.
Au petit jeu des responsabilités, le moins qu'on puisse dire est que les promoteurs du tout-nucléaire sont en bonne place.
Voyez Verbois: les dernières autorisations manquent encore, et déjà quelque quinze millions ont été investis sur le site de l'hypothétique centrale (études et frais généraux, 12,7 millions; terrain, 2,8 millions). Le coup de force, s'il ne justifie pas en retour le coup de force, au moins ne le suscite-t-il pas?